

République Française

Département de l'Eure

Arrondissement de Bernay

Communauté de Communes de Beuzeville
Avenue du 46^{ème} Royal Marine Commando
27210 Beuzeville

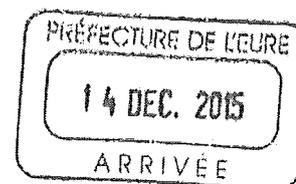
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 8 Décembre 2015

Date de convocation : 27 Novembre 2015

Nombre de délégués en exercice : 30
 Présents : 24
 Nb de suffrages exprimés : 24
 Pouvoir : /
 Secrétaire de séance : Didier Levillain

Pour : 21
 contre : 03
 abstention : /



Le 8 décembre deux mil quinze, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Beuzeville, en séance publique sous la présidence de Monsieur Allain GUESDON, Président.

Etaient présents : MM. Yves EON, Joël COLSON, Sylviane LEBRASSEUR, Nicole PREVOST-GODON, Marie-France CHARON, Daniel GUIRAUD, Valérie LE GUEN, Jean-Claude HOUSSARD, Didier LEVILLAIN, Martine LECERF, Joël MATHIEU, Michel PRENTOUT, Alain FONTAINE, Jean-Jacques LEGAY, Maurice DOZEVILLE, Didier DELABRIERE, Marie-Odile KOLACZ, Martine HOUSSAYE, Jean-Marc LEPREVOST, Jean-Charles HAROU, Amélie FLAMBARD, Francis DELABRIERE, Philippe MARMION.

Etaient absents excusés : MM. Jean-Louis DINE, Brigitte POURDIEU, Magali GUEST, Raynald DELAMARE, Jean-Yves CARPENTIER, Marc EUDE.

Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil communautaire est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et en votant par 21 voix pour et 3 voix contre,

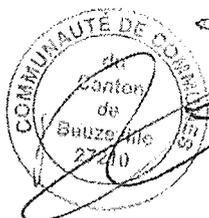
ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en préfecture le,

Et de sa publication le,

Pour extrait conforme,



Le Président

Allain GUESDON

72 Beur

Département de l'Eure
Commune de
BERVILLE SUR MER
-27210-

PRÉFECTURE DE L'EURE

16 DEC. 2015
ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Berville sur Mer sous la présidence de Monsieur Yves EON, Maire.

Membres en exercice : 13
Présents : 13
Exprimés: 13

Présents : Mmes DURAME, VANNIER, LANGLOIS,
QUERTIER, GRARD, LEGRAND
Mrs DELILE, DIDIER, SCHNELLBACH, DUBOS, HENRY,
LESELLIER,

Secrétaire : Mme Quertier

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1
Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 19 octobre 2015

CONSIDERANT qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Mr le Préfet.

CONSIDERANT que ce projet a été reçu le 19 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception.

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
EMET un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Fait à Berville sur Mer, le 14 décembre 2015

Le Maire,



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
De la publication le

→ 3002

REPUBLIQUE FRANCAISE

PRÉFECTURE DE L'EURE

Département de l'EURE
Arrondissement de BERNAY
COMMUNE DE BEUZEVILLE

24 DEC. 2015

ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE du 17 DECEMBRE 2015

Date de Convocation : 10 décembre 2015

Nombre de membres en exercice : 26

L'an Deux Mil Quinze,
Le dix sept décembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la
présidence de Monsieur Joël COLSON, Maire.

Etaient Présents : MM. COLSON, EUDE, CARPENTIER, DINE, BRASY, BAILLEMONT, LE DANTEC, NGUYEN, GIRARD, GUIRAUD, MAGDELAINE, Mmes PREVOST-GODON, CHARON, GUEST, LE GUEN, FLAMBARD, JOLY, STRICHER-DESCHEPPER, NOEL, PALOTAI, LEBRASSEUR, MARMION formant la majorité des membres en exercice.

Etaient Absents : MM. GUESDON, DOUDET TREGUER, Mme CAVENNES, excusés.

Procurations M. GUESDON à Mme PREVOST-GODON, M. DOUDET à Mme PALOTAI, M. TREGUER à Mme LEBRASSEUR.

Mme STRICHER-DESCHEPPER a été élue secrétaire,

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

VOTES	POUR : 25	CONTRE : /	ABSTENTIONS : /
-------	-----------	------------	-----------------

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que l'avis du conseil municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent la réception ;

Considérant que le projet prévoit de regrouper la Communauté de Communes de BEUZEVILLE et la Communauté de Communes du Pays de Honfleur pour une population totale de 12.542 + 17.367 soit 29.909 habitants ;

après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



72 Bourg

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOULLEVILLE**

Séance du 1^{er} décembre 2015

Date de Convocation : 17 novembre 2015

Nombre de membres :

- Afférent au conseil municipal : 15
- En exercice : 15
- Présents : 15
- Votants : 15

L'an deux mille quinze, le premier décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HOUSSARD, Maire.

Etaient présents : MM et Mme Jean-Claude HOUSSARD, Didier LEVILLAIN, Nicole EUDELIN-LE HENAFF, Bernard LAZAROVICI, Rémy ARNAUD, Michel COURTEILLE, Elisabeth CHALOT, Marie-Christine HENRY, Elisabeth PONT, Nicole POISSON, Véronique LECHEVALIER, Pascal LEQUILLERIER, Régis QUESNEY, Sabrina SANCHEZ, Steeve ADELIN.

Absent : néant

Secrétaire de Séance : Mr Steeve ADELIN.

Objet : Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5210-1-1,

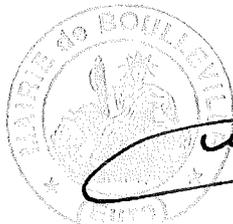
Vu, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 26 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L 5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet,

Considérant que ce projet a été reçu le 26 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

Après en avoir délibéré, EMET à l'unanimité des membres présents, un AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Claude HOUSSARD

PRÉFECTURE DE L'EURE

07 DEC. 2015

ARRIVÉE

DEPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT DE BERNAY

CANTON DE BEUZEVILLE

COMMUNE DE CONTEVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 décembre 2015**

Date de convocation	3 décembre 2015
Nombre de Conseillers	
En exercice :	14
Présents :	13
Procuration :	0
Votants :	13

Le **onze décembre deux mil quinze à 20 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Mme LECERF Martine**, Maire.

Etaient présents : BELLONCLE Philippe, BLOQUEL André, CHAPELAIN Joël, DELAMARE Raynald, HENNAUT Guy, JAMET Bernard, JOUANNE Pierrich, LEMAUX Bénédicte, LERILLE Géraldine, PETIT Jean-Louis, ROUSSEAU Jean-Marie, THOLMER Didier.

Absente excusée : PETITON Alexandra

Mme LEMAUX Bénédicte a été élue secrétaire.

Formant la majorité des membres en exercice.

2) Avis sur le projet de Schéma départemental de la coopération intercommunale

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;
Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Le Conseil Municipal a évoqué

- L'absence de vision financière notamment sur la fiscalité
- L'éloignement de la proximité et la perte du pouvoir communal.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Martine LECERF

PRÉFECTURE DE L'EURE

29 DEC. 2015

ARRIVÉE



Annex 2 de Buis

Département de l'Eure
Commune
FATOUVILLE-GRESTAIN
-27210-



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze le treize novembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Fatouville-Grestain sous la présidence de Madame Brigitte POURDIEU, Maire.

Convocation du 27 octobre 2015

Présents : Mmes LEROUX, VILLEY, GIRARD, MORE, Mrs MATHIEU, LEMESLE, TAVERNIER, GARDIN, CHEVALIER, DEKEYSER - VASTRA, LECLERC

Absents excusés : Mme COUDRAY pouvoir Mme POURDIEU, Mme MERCIER MORTREUIL, Mr DAMMAN pouvoir Mr LECLERC

Secrétaire : Mr TAVERNIER

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal,

VU le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 20 octobre 2015

CONSIDERANT qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet

CONSIDERANT que ce projet a été reçu le 20 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 13 voix pour et une abstention

EMET un avis favorable sur le projet le nouvel EPCI n° 2 regroupant la communauté de communes du canton de Beuzeville avec la communauté de communes du Pays de Honfleur.

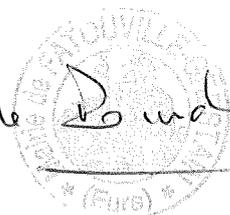
N'émet aucune observation sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Sous Préfecture
Et de la publication



2 300

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Fiquefleur-Equainville
Séance du 16 novembre 2015

L'an deux mil quinze le seize novembre à dix huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Fiquefleur-Equainville, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Michel Prentout, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Lemaître Monique, Delange Yonnick, Viardot Ghislaine, Caricand Marie-Thérèse
Messieurs Lebrasseur Charles, Roussel Dominique, Duteil Louis, Desceliers Jean-Philippe,
Adam Dominique, De Sa Marc, Benoît Bosquer, Delamare Pierre

Etait absent : madame Guesdon Paulette

Etait excusée : madame Boutrais Corinne

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer, monsieur Adam Dominique a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté

Le maire présente à l'assemblée le document de consultation sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI).

Après en avoir débattu, un vote à bulletin secret est proposé.

Le vote donne les résultats suivants :

10 bulletins favorable 1 défavorable 2 bulletins blancs

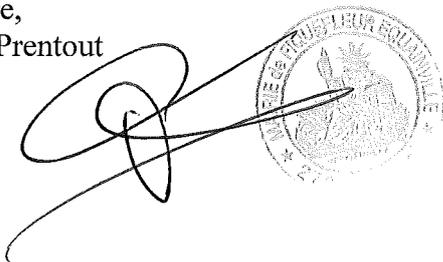
A l'unanimité, le projet de SDCI est retenu favorablement par le conseil municipal de Fiquefleur-Equainville.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Michel Prentout



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Préfecture le
et publication ou notification du

Objet : Delib 2015-11-16/2 : Schéma Départemental fusion de communes

PRÉFECTURE DE L'EURE

27 NOV. 2015

ARRIVÉE

12 Beuz

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
CANTON DE BEUZEVILLE
Mairie de FORT MOVILLE 27210

PRÉFECTURE DE L'EURE

-7 JAN. 2016

ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du	Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
			En exercice	présents	votants
18 /12/ 2015	11 /12/ 2015	11/12//2015	11	9	9

L'an deux mil quinze le dix huit Décembre à vingt heures le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marmion Philippe Maire

Etaient présents, Macé B, Breton D, Legrix C ,Verger J,Leblanc C ; Girard J , Joly R,

Etaient Absents : Besnard J , Delabrière T,
Absente excusée , Sauvé C pouvoir a Monsieur Breton Daniel

Madame Sauvé Claudine a été élu secrétaire séance

Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le Maire expose à l'ensemble des membres du conseil municipal sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental des coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal proposé par le Préfet ;

Considérant que le projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal émet un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet à la CDI le 15 septembre 2015

Avec 7 Contres ,2 abstentions

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Alain Fontaine

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12
nombre de pouvoirs	0	0
Date de la convocation		
06/12/2015		
Date d'affichage		
17/12/2015		

Département de l'Eure – Arrondissement de Bernay
Canton de Beuzeville
Commune de FOULBEC

Extrait du registre des délibérations
De la Commune de Foulbec

15/2015

Séance du 16 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le seize décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur FONTAINE Alain, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mrs AUBERT Didier – CROCHEMORE Etienne – FONTAINE Alain LEBELLOIS Dominique - LEMAITRE Jean et MARAIS Gilles
Mmes COIGNARD Ginette - GUEDON-CHAP Armelle – GUEST-CHAPPELLIN Marianne – JOUIN Evelyne – HEUTTE Nathalie et NOURY Annick.

ETAIENT ABSENTS : Mmes CHENOT Jessica et LOUIS Pauline et M LEGENDRE Marc

AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5210-1-1

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunal reçu le 20 octobre 2015

Considérant qu'en application de l'article L 5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet schéma départemental de coopération intercommunal proposé par le préfet

Considérant que ce projet a été reçu le 20 octobre 2015 et que l'avis du Conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- émet un **avis favorable** sur le projet schéma départemental de coopération intercommunal proposé par le préfet.

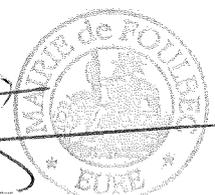
Ainsi délibéré les jour
mois et an susdits.
copie certifiée conforme.

Le Maire
A.FONTAINE

Acte certifié exécutoire
Par sa transmission en
Préfecture le 18/12/2015

Le Maire : Alain FONTAINE

Alain Fontaine
PRÉFECTURE DE L'EURE



22 DEC. 2015

ARRIVÉE

Annex 2 de Bernay

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
COMMUNE DE
LA LANDE SAINT-LEGER
27210

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille quinze, le neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Etienne, Maire.

Etaient présents : Mr ROUSSEL Etienne, Mr LEGAY Jean-Jacques, Mme PATIN Marie-France, Mr PORET Hervé, Mr GILLES Eric, Mr MALLEUX Stéphane, Mme DESLANDES Jennifer, Mme LIENARD Cindy, Mr CHAUVIN Cédric, M ROUSSEL Claude, Mme CAENS Arlette.

Formant la majorité des membres en exercice.
Mme LIENARD Cindy a été élue secrétaire.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré (Pour : 10 – Contre : 0 – abstention : 1),

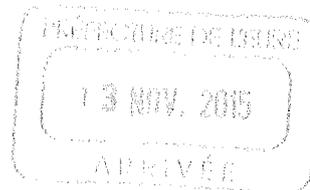
Le Conseil émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdit,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Etienne ROUSSEL



Date de convocation :
03/11/2015

Date d'affichage :
10/11/2015

Nombre de Conseillers

En Exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 10
Abstention : 1
Contre : 0

OBJET :

SCHEMA
DEPARTEMENTALE DE
COOPERATION
INTERCOMMUNALE :

Projet

72 Bour

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE MANNEVILLE LA RAOULT

PREFECTURE DE L'EURE

- 1 DEC, 2015

Nb de conseillers en
exercice :14

Nb de conseillers
votants :11

ARRIVÉE
Nb de suffrages
exprimés :11

L'an deux mil quinze, le vingt novembre à dix neuf heures , le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Dozeville.

Etaient présents: M. Dozeville M. Fontaine, M. Caraby, M. Le Floch, M. Guérard, M. Block, Mme Rivière, M. Baron Mme Vasseur, M. Gagneux, M. Gaudron,

Abs : Mme Leroux, Mme Legrand, M. Dourthe.

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale :

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet à été reçu le 23 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

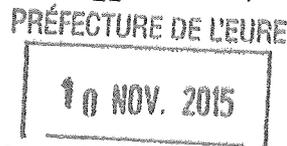
Pour extrait certifié conforme,



Dozeville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Séance du</u>	<u>Date de convocation</u>	<u>Date d'affichage</u>	<u>Nombre de Conseillers</u>
02/11/2015	24/10/2015	26/10/2015	En exercice présents votants 11 7 8



L'an deux mil quinze, le lundi deux novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELABRIERE Didier, Maire de la Commune de Martainville

Etaient présents :

MM DELABRIÈRE Didier, ROUSSEL Dominique, BLONDEL Daniel,HAUVILLE Francis,CAFFIN Denis,LEMARINEL Sébastien, MME CHAPELLE Noëlle.
Absents excusés : Mr BASTARD Jean-Jacques, Mme METERIE Flavie, Mme CARON Céline,
Absent non excusé : Mr GELAND Robert,
Procuration : Mr BASTARD Jean-Jacques a donné procuration à Mr BLONDEL Daniel

Monsieur LEMARINEL Sébastien a été élu secrétaire

Objet :Avis de projet de Schéma départemental de coopération intercommunale.

Monsieur le Maire expose aux membres présents avoir reçu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale par courrier recommandé, accusé de réception adressé par Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 16 Octobre 2015.

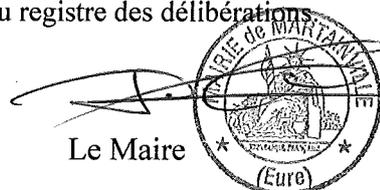
Monsieur le Maire lit à haute voix aux membres présents le courrier de Monsieur le Préfet qui a pour expression de formuler son avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;
Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunal reçu le 16 Octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, ayant reçu le projet le 16 octobre 2015, et que l'avis du conseil municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent la réception,

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable sur le projet départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre des délibérations



Unit 2 ce Bourg

COMMUNE DE SAINT-MACLOU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 novembre 2015
Convocation du 4 novembre 2015
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant voté : 14 (dont 1 procuration)

PRÉFECTURE DE L'EURE

18 NOV. 2015

ARRIVÉE

L'an deux mille quinze, le douze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Odile KOLACZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Marie-Odile KOLACZ, Didier BESNARD, Gérard DOUVENOU, François BÉGIN, Pierre-Marie LEPLAY, Samuel DESCHEPPER, Fernand LEGAY, Pascal BOULOCHÉ, Philippe LHÉRONDELLE, Sophie COQUEREL, Chantal DUMONT, Micheline STÉVENOT, Philippe AUBÉ.

Absents : Mme Peggy CINGAL (proc. à Mme COQUEREL), Mme Sylvie TURBOT : excusée.

Secrétaire de Séance : Mr Philippe AUBÉ.

Objet : Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Conseil Municipal,

Vu, le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5210-1-1,
Vu, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 21 octobre 2015,
Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet,
Considérant que ce projet a été reçu le 21 octobre 2015 et que l'avis du conseil municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

Après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Marie-Odile KOLACZ

C. Buz
Département de l'Eure
Arrondissement de Bernay
Canton de Beuzeville

Commune de Saint Pierre du Val

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2015

Date de convocation : 02 novembre 2015

Affichage : 12 novembre 2015

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Présents : Mmes et MM. Martine HOUSSAYE, Maire, Claude CHERET, 1^{er} Adjoint ; Lydie HAMON, 2^{ème} Adjoint ; Anne FOUCART, Françoise HAMON, Jean-Claude HAMON, Odile HENRY, Anthony FROUDIÈRE, Karine LE BIHAN, François LUTZ, Philippe VERSAVEL.

Absents excusés: MM. Aymeric de CHASTEIGNER donne pouvoir à Claude CHERET, Julien HOUSSAYE donne pouvoir à Anthony FROUDIÈRE.

Absents : Richard GUIA, Eric ROMY

M. Anthony FROUDIÈRE a été élu secrétaire.

Le six novembre deux mil quinze, vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Martine HOUSSAYE, Maire.

PLUI Intercommunal : Mme le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le 31 décembre 2015 les Plan d'Occupation des Sols seront caducs sauf si l'EPCI dont fait partie la commune a engagé une procédure d'élaboration de PLUI (Plan Local d'Urbanisme) qui fixera les règles d'urbanisme applicables sur l'intégralité du territoire communal et déterminera pour chaque zone du territoire les règles de constructibilité qui devront s'appliquer (PADD).

Mme le Maire rappelle également aux conseillers que, suivant la loi ALUR, cette compétence PLUI sera transférée aux intercommunalités à compter du 27 mars 2017 sauf si une minorité de blocage rassemblant un quart des communes représentant au moins 20% de la population d'une communauté est réunie, jusqu'à cette date le POS des communes est pérennisé.

Lors de sa réunion du 26 mars 2015, le Conseil Communautaire avec 15 voix pour, 12 voix contre et 1 vote blanc, a accepté la modification des statuts comme suit :

ARTICLE 2, A-COMPETENCES OBLIGATOIRES, 1-Aménagement de l'Espace :

- Participation aux travaux du Pays Risle Estuaire et aux réflexions sur le développement de l'estuaire ;
- la Communauté de Communes du Canton de Beuzeville est compétente en matière de planification d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions

ACCEPTE

PRÉFECTURE DE L'EURE

18 NOV. 2015

ARRIVEE

→

que la compétence en matière de planification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune soit transférée à la Communauté de Communes du Canton de Beuzeville et demande le retrait de la délibération en date du 23 avril 2015.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas délibérer au sujet de la carte départementale de fusion des EPCI ne sachant pas quelles en seront les conséquences tant sur le plan fiscal que sur le plan de l'aménagement territorial.

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,
Saint Pierre du Val, le 12 novembre 2015

Le Maire,



72 Beauzeville

Département de l'Eure
Arrondissement de Bernay
Canton de Beauzeville

Commune de Saint Pierre du Val

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 décembre 2015

Date de convocation : 30 novembre 2015

Affichage : 11 décembre 2015

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Présents : Mmes et MM. Martine HOUSSAYE, Maire, Claude CHERET, 1^{er} Adjoint ; Lydie HAMON, 2^{ème} Adjoint ; Aymeric de CHASTEIGNER, Françoise HAMON, Jean-Claude HAMON, Odile HENRY, Julien HOUSSAYE, Karine LE BIHAN, François LUTZ, Eric ROMY, Philippe VERSAVEL.

Absents excusés: MM. Anthony FROUDIÈRE, donne pouvoir à Julien HOUSSAYE, Anne FOUCART, Richard GUIA.

M. Julien HOUSSAYE a été élu secrétaire.

Le quatre décembre deux mil quinze, vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Martine HOUSSAYE, Maire.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 16 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 16 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,

ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,
Saint Pierre du Val, le 10 décembre 2015

Le Maire,



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
- Département de l'Eure - Arrondissement de Bernay - Canton de Beuzeville -

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Saint-Sulpice de Grimbouville**

N°2015-25

Séance du 6 novembre 2015

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de présents : 8
Nombre de pouvoirs : -
Nombre de votants : 8

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 16/10/2015

L'an deux mil quinze, le 16 octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Sulpice de Grimbouville, légalement convoqués se sont réunis dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc LEPRÉVOST, Maire.

Etaient présents : LEPRÉVOST Jean-Marc (Maire), LABASQUE Jean-Claude, DUHAMEL Olivier, FRISÉ Élodie, VAUGON Laurent, LEPRÉVOST Dorothee, POINTURIER Luc, DAGRY Julien.

Etaient absents excusés : KITTTS Lionel, CORDIER Annie.

Secrétaire de séance : DAGRY Julien.

Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

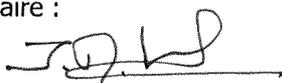
Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,

Émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet à la CDI le 15 septembre 2015.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de la commune de LE TORPT

Séance du 2 Décembre 2015

L'an deux mil quinze, le mardi 2 décembre à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr DELABRIERE Francis.

Etaient présents : MM BOMBART Marie-Angèle, NIEL Mireille, PRENTOUT Robert, HEUTTE Hervé, PATIN Emmanuel, OLIVIER David, FONTAINE Magali, LEMERCIER Jacky, COLOMBEL Dominique,

Objet : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le conseil municipal,

PRÉFECTURE DE L'EURE

08 DEC. 2015

ARRIVÉE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5210.111

Vu le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale reçu le 21 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L.5210.1.1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération Intercommunale proposé par le préfet,

Considérant que ce projet a été reçu le 21/10/2015 et que l'avis du conseil municipal doit être rendu dans les 2 mois qui suivent cette réception,

Après en avoir délibéré,

Emet un avis DEFAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Pour copie conforme
Le Maire



n° 18/2015

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation : 29/10/2015

Date d’Affichage : 06/11/2015

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Vote Pour : 9

L’an deux mil quinze, le cinq novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles HAROU, Maire.

Etaient Présents : Messieurs HAROU, LE FORT, COUTEY, DUGAST
Mesdames CANIVET, BEUZIT, MEVEL, TRUCHET, HAROU L.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Messieurs BRASSY, HEUTTE,
Monsieur COUTEY a été élu secrétaire.

OBJET : Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l’article L5210-1-1 ;

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;
Considérant qu’en application de l’article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l’avis du conseil municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Considérant que la commune de VANNECROCQ est géographiquement plus proche de Cormeilles et lointaine de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur située dans le Calvados,

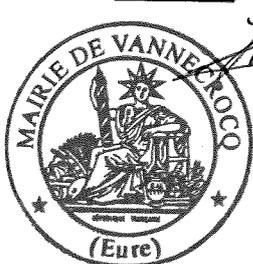
Considérant que les enfants de VANNECROCQ sont scolarisés à l’école Michel Hocquard d’Epaignes,

Après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet et SOUHAITE que la commune de VANNECROCQ soit rattachée à la Communauté de Communes du Canton de Cormeilles.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Mairie de VANNECROCQ
27210
Tél : 02.32.56.24.01
mairie.vannecrocq@orange.fr

